

EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville le jeudi 21 décembre 2023 à 18h00 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1- Rapport de situation en matière de développement durable

Le conseil municipal a **pris acte** du rapport d'activité et de situation en matière de développement durable des années 2022 et 2023.

2- Rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

Le conseil municipal a **pris acte** du rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

3 Rapport d'orientation budgétaire (ROB)

Le conseil municipal a **pris acte** du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2024.

4- Règlement budgétaire et financier (RBF) - Passage au M57

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le règlement budgétaire et financier (RBF) – passage au M57.

5- Décision modificative n°2 – 2023 – budget annexe Elispace

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la décision modificative n°2 du budget annexe Elispace de la ville de Beauvais arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	0 €	0 €
Total :	0 €	0 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	0 €	0 €
Total :	0 €	0 €

6- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder au paiement de dépenses d'investissement en 2024 avant l'adoption du budget primitif

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'autorisation donnée à monsieur le maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget 2024 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 pour les chapitres ou opérations suivantes :

BUDGET PRINCIPAL	Montant de l'autorisation en €
202001 - Réhabilitation Piscine Bellier	1 725 000
202002 - Réhabilitation Quadrilatère	1 100 000
202003 - NPRU Argentine et St Lucien	1 400 000
202004 - Centre technique municipal	85 000
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500 000
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	200 000
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 300 000
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	600 000
BUDGET ANNEXE ELISPACE	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	109 000

7- Reconduction pour l'année 2024 du plan d'actions 2021 – 2023 pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la reconduction pour l'année 2024 du plan d'actions 2021-2023 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

8- Amélioration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le conseil municipal a adopté à **l'unanimité** l'amélioration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

9- Tableau des effectifs

Le conseil municipal a adopté à **l'unanimité** la création de postes susvisés à la date du conseil et de la suppression des anciens postes vacants non pourvus à la même date ainsi que la suppression des postes vacants non pourvus au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal est par ailleurs informé du renouvellement de la mise à disposition de deux agents administratifs à l'association du C.O.S., et d'un agent administratif à la maison de l'emploi et de la formation du pays du grand Beauvaisis au 1er janvier 2024.

10- Évolution des modalités d'attribution des titres restaurant

Le conseil municipal a adopté à **l'unanimité** l'évolution des modalités d'attribution des titres restaurants.

11 - Action sociale - Convention COS

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le dispositif d'action sociale ainsi que la convention du Comité d'Ouvres Sociales.

12- Actualisation de la longueur de voirie communale au 1er janvier 2023

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** d'arrêter au 1er janvier 2024 la longueur de voirie communale à 210.661,35 mètres linéaires.

13- Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- 1 377 € - Les féeries de Noël du quartier de Notre-Dame du Thil - Association SOSIE
- 1 377 € - foot en fête – Association Le champ des possibles
- 1 377 € - Réveillon solidaire 2023 - Association Les quartiers parlent à la république

14- Gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie de centre-ville sous la forme d'une concession

Le conseil municipal a approuvé à la **majorité** la gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie de centre-ville sous la forme d'une concession.

15 - Présentation du rapport annuel d'activités de la délégation de service public du stationnement - année 2022

Le conseil municipal a **pris acte** du rapport d'activité pour l'année 2022 fourni par la société Beauvais Stationnement pour l'exploitation du stationnement de la ville de Beauvais.

16- Environnement - Assainissement - Programme d'investissement pluvial 2023 (2e tranche)

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le plan de financement et le lancement de l'opération d'assainissement pluvial 2023 (2^e tranche).

17- Approbation de la convention portant constitution d'un groupement de commandes entre l'ESH laessa et la Ville de Beauvais pour la conduite des études de faisabilité liées à la reconversion des rez-de-chaussée de la copropriété des Champs Dolent

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention portant constitution d'un groupement de commandes entre l'ESH laessa et la Ville de Beauvais pour la conduite des études de faisabilité liées à la reconversion des rez-de-chaussée de la copropriété des Champs Dolent.

Madame Claire MARAIS-BEUIL ne prend pas part au vote.

18- Approbation de la convention de portage par l'EPFLO pour l'acquisition des murs des commerces de la copropriété des Champs Dolent

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité des suffrages exprimés** la convention de portage par l'EPFLO pour l'acquisition des murs des commerces de la copropriété des Champs Dolent. Madame Claire MARAIS-BEUIL ne prend pas part au vote.

19- Transfert de compétence réseaux de chaleur à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le transfert de compétence réseaux de chaleur à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

20- Promesse de bail pour solarisation des toitures et parkings de la ville de Beauvais

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la promesse de bail pour la solarisation des toitures et parkings de la ville de Beauvais.

21 - Rétrocession à la ville de Beauvais par la communauté d'agglomération du Beauvaisis des parcelles cadastrées section U n°171, 184, 187 et 203 du site du Moulin de la Fos

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la rétrocession à la ville de Beauvais par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, des parcelles cadastrées section U n°171 pour 32 680m², U n°184 pour 37 980m², U n°187 pour 575m² et U n°203 pour 6 875m².

22 - Délibération rectificative - Acquisition des parcelles cadastrées section AP n°125 - 73 et AQ 294p destinées à l'aménagement d'une piste cyclable

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'acquisition auprès de la SNCF des parcelles cadastrées section AP n°125 – 73 et AQ n° 294p au prix de 1.50€ le m² hors frais notariés, de géomètre et de recensement des installations ferroviaires qui seront supportés en sus par la commune, destinées à l'aménagement d'une piste cyclable.

23 - Régularisations foncières avec la SA HLM de l'Oise – parcelle ZA 770p

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** de céder à l'euro symbolique par détachement la parcelle cadastrée section ZA n°770 l'emprise nécessaire à la régularisation foncière de l'antenne construite par la SA HLM de l'Oise au pied de la tour A5, parcelle cadastrée section ZA n°770p pour une superficie de 311 m² et de déclarer sans objet la régularisation de 45 m² au titre du tour d'échelle, cette emprise étant déjà inscrite dans les propriétés de la ville.

24 - Dénomination d'une Place

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la dénomination de la place située entre les rues Bonfils, Veuve Sénéchal, Gaston Jouannet et la rue Léon Blot dans le quartier Voisinlieu : Place de la Fraternité.

25 - Convention de soutien Ville de Beauvais pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo.

26 - Dérogation aux repos dominicaux 2024

Le conseil municipal a approuvé à la **majorité** la dérogation aux repos dominicaux pour l'année 2024.

27 - Convention Beauvais Shopping 2023

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention Beauvais Shopping 2023.

28 - Sports - Subvention sur projet - Gala La Vaillante

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention sur projet de 3 180 € à l'association LA VAILLANTE, pour l'organisation de leur Gala de fin d'année qui s'est déroulé le dimanche 19 novembre 2023 à l'Elispace.

29 - Sports - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations :

- Beauvaisis Aquatic Club
- Beauvais Oise Tennis
- Beauvais Basket Club Oise
- Beauvais Triathlon
- BOUC Handball
- La Vaillante

qui auront pour objectif de fixer l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées. La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

30 - Sports - Attribution d'une bourse aux athlètes de haut niveau

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une bourse aux athlètes de haut niveau pour la saison 2023/2024, le montant de l'aide accordée par athlète s'élève à 2 500 € par an et par athlète de l'ABE (Association Beauvaisienne d'Escrime) :

- Eloïse VANRYSEL (vice-championne d'Europe Juniors par équipe en 2017, championne du monde juniors par équipe en 2019, vice-championne de France séniors par équipe en 2019, Médaille de bronze aux championnats de France U23 en 2021, 3e à la coupe du monde de Tallin par équipes en 2022, 4e du championnat par équipe N1 2023)
- Mélissa GORAM (championne par équipe de la coupe d'Europe des clubs champions en 2019, 4e du championnat par équipe N1 2023)
- Luidgi MIDDLETON (champion d'Europe U23 par équipe en 2019, 3e à la coupe du monde de Berne en 2022, médaille de bronze en individuel et médaille d'or en équipe aux Universiades en 2023)
- Hélène N'GOM (vainqueur de la coupe du monde de Chengdu en 2019, championne par équipe de la coupe d'Europe des clubs champions en 2019, 4e du championnat par équipe N1 2023)

31 - Sports - Subventions sur projets - Coupe du Monde Escrime / Triathlon de Beauvais

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'attribution d'une subvention sur projet aux associations suivantes :

- 24 000 € à l'association ACADEMIE BEAUVAISIENNE ESCRIME, pour le projet d'organisation d'une épreuve de Coupe du Monde d'Escrime Juniors Féminines, qui a lieu du 17 au 18 Février 2024 à l'Elispace.
- 12 000 € à l'association BEAUVAIS TRIATHLON, pour l'organisation du Triathlon de Beauvais le dimanche 9 juin 2024 au Plan d'eau du Canada.

32 - Culture – Autorisation accordée à la Communauté d'agglomération du Beauvais de construire sur le domaine communal dans le cadre du projet de rénovation de la médiathèque Argentine

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'autorisation accordée à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de construire sur le domaine communal dans le cadre du projet de rénovation de la médiathèque Argentine.

33 - Attribution de subventions et signature de conventions avec le Comptoir Magique et l'Association pour le Rayonnement du Violoncelle

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'attribution de subventions aux associations suivantes au titre de l'exercice 2024:

- 75 000 € - le comptoir magique - Festival du Blues autour du Zinc - 29e édition - 15 au 23 mars 2024 ;
- 62 000 € - Association pour le rayonnement du violoncelle - Festival de Violoncelle de Beauvais - 32e édition - 31 mai au 9 juin 2024.

34 - Attribution de subventions sur projet aux associations : La Balayette à ciel et la Batoude – Centre des arts du cirque et de la rue

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- 4 800 € - association La Balayette à ciel – édition « Rêverie de la Balayette » qui marquera les 40 ans de l'association. La manifestation se déroulera les mercredi 8 et jeudi 9 mai 2024.
- 3 000 € - association La Batoude. - Compagnie Cirque Exalté et son spectacle « Foutoir Céleste » du vendredi 17 au dimanche 19 mai 2024. La Batoude est missionnée par le réseau ACRO (Arts du Cirque et de la Rue de l'Oise) pour la mise en place de cet événement sur son territoire.

35 - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Diaphane - Pôle photographique en Hauts-de-France

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Diaphane - Pôle photographique en Hauts-de-France.

36 - Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention sur projet de 3000 € pour la mise en œuvre du projet « Village Africain » de l'association ASCAO – Association Socioculturelle des Africains de l'Oise.

Monsieur Mamadou BATHILY, ne prend pas part au vote.

37 - Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations dans le cadre de la mise à disposition de l'Elispace

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 750€ à l'association « MEF » pour la location de l'Elispace le 12 avril 2023.

38 - Service vie associative et relations internationales – Octroi de subventions et passation de conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant de subventions au montant annuel supérieur à 15 000 €

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'octroi de subventions et la passation de conventions d'objectifs et de moyens avec les associations suivantes bénéficiant de subventions au montant annuel supérieur à 15 000.00 € :

- Association « Accueil et Promotion » – 40 000 €
- Association Familiale Intercommunale de Beauvais AFIB - 37 000 €
- Association « Foyer des Jeunes Travailleuses- FJT » - 196 000 €
- Association « des Amis des fêtes Jeanne-Hachette » – 75 000 €
- Voisinlieu Pour Tous – 85 000€
- Association « SOS Insertion Emploi – SOSIE » – 25 000€
- Association « Ecume du jour » – 22 000 €
- Association du « Comité de Jumelage » - 20 000 €

Madame Marianne SECK et madame Leïla DAGDAD ne prennent pas part au vote.

39 - Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

40 - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement - prestation de service Établissement d'accueil du jeune enfant - Bonus Territoire Ctg, pour la structure multi-accueil "A petits Pas"

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'avenant Prestation de Service - Etablissement d'accueil du jeune enfant pour la structure multi accueil « A Petits Pas », entre la CAF de l'Oise et la Ville de Beauvais.

41 - Signature d'un avenant à la convention de prestation de service Établissement d'accueil du jeune enfant - Bonus Territoire, pour la structure multi accueil Les P'tits Malicieux

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'avenant de prestation de service - Etablissement d'accueil du jeune enfant pour la structure multi accueil « Les p'tits Malicieux, entre la CAF de l'Oise et la Ville de Beauvais.

42 - Convention de réservation de berceaux entre la ville de Beauvais et la Ligue de l'Enseignement de l'Oise - Crèche de la Maison de Ther

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention de réservation de berceaux entre la ville de Beauvais et la Ligue de l'Enseignement de l'Oise – Crèche de la Maison de Ther. Soit la somme de 5 133.33 € à la ligue de l'enseignement pour le 4^{ème} trimestre 2023, puis 5600.00 € par berceau, tarif révisé en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation chaque année suivante.

Monsieur Mamadou BATHILY, ne prend pas part au vote.

43 – Signature d'un contrat territorial réservataire employeur - Bonus réservataire - La Ther des Petits, la Ligue de l'Enseignement

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le contrat territorial réservataire employeur avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la structure d'accueil « La Ther des Petits » dont le gestionnaire est la Ligue de l'Enseignement.

44 - Signature d'un contrat territorial réservataire employeur - Bonus réservataire - Bisous d'Esquimaux, CCMO EVEIL

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le contrat territorial réservataire employeur avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la structure d'accueil « Bisous d'Esquimaux », dont le gestionnaire est CCMO EVEIL.

45 - Convention d'objectifs et de moyens - crèches associatives et ville de Beauvais

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la passation d'une convention d'objectifs et de moyens avec chaque structure associative afin de définir les conditions de détermination du coût de l'action et de la contribution financière de la Ville de Beauvais :

Les structures associatives sont :

- L'association de gestion des crèches Pierre JACOBY
- L'association La Parentine
- L'association Crescendo (Kolobane et Chat Perché)
- L'Office Privé d'Hygiène Sociale, gérant le multi accueil « Les P'tits Loups » de Leon Bernard
- L'ADSEAO gérant la halte-garderie La Farandole.

46 - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement - Prestation de service Accueil de Loisirs sans Hébergement - Bonus territoire Ctg

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour la prestation service Accueil de Loisirs sans Hébergement – Bonu territoire Ctg.

47 - Service : Vie éducative – Convention Territoriale d'objectifs et de financement avec la CAF – « Soutien à la formation BAFA et BAFD »

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention territoriale d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le soutien à la formation BAFA et BAFD.

48 - Pôle cohésion sociale - Vie éducative – Modification de l'aide financière municipale aux classes de découvertes

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la modification de l'aide financière municipale aux classes de découvertes :

- augmentation de la participation de la ville, pour la porter à 62€ par jour et par enfant ;
- prise en charge de 50% du prix du transport pour chaque classe partante pour l'année 2023/2024.

49 - Pôle cohésion sociale - Vie éducative – ADN / Mission Santé, Nature et Environnement - Club des Jeunes Pousses - Règlement Intérieur du club

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le règlement intérieur du club des jeunes pousses porté par la structure ADN dans le cadre de sa mission Santé, Nature et Environnement auprès des enfants, la ville de Beauvais.

DÉLÉGATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

La séance est levée à 00H07

Pour extrait conforme,

Franck PIA
Maire de Beauvais,